

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2025

Le premier juillet deux-mille-vingt-cinq à 18h30 : le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUNNEVAL Sébastien, Maire.
Etaient présents : M. BRUNNEVAL Sébastien, M. CHERON Sébastien, Mme LAZUR Myriam, Mme BATTE Delphine, M. CAQUELARD Julien, M. GERARD Alexis, Mme LANGLOIS Annabelle, et M. LALLEMENT Laurent formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Mme LETIERCE Aurélie, M. DUBOS Patrice

Pouvoirs :

Mme LETIERCE Aurélie donne pouvoir à M. BRUNNEVAL Sébastien

M. DUBOS Patrice donne pouvoir à Mme LANGLOIS Annabelle

Secrétaire de séance : Mme LAZUR Myriam,

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 03 AVRIL 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 03 avril 2025 a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 15 MAI 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 a été adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES JOUETS DE NOEL 2025 : 2025-12b

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir l'attribution de bon d'achat d'un montant de 35 euros aux jeunes de la commune âgés de 11 ans révolu et d'autoriser les parents à abonder celui-ci de 35 euros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'attribution d'un bon d'achat de 35€, à dépenser au magasin KING JOUETS de Dieppe, aux enfants de la commune jusqu'à l'âge de 11ans révolu ainsi que d'autoriser les parents le désirant à abonder à leur frais ce bon d'achat, afin d'offrir à leur enfants un cadeau d'un montant maximal de 70 €.

Les jouets achetés resteront au magasin, la Mairie se chargera d'aller les récupérer pour les distribuer lors du Marché de Noel de la commune, fixé le samedi 13 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES COLIS DES AINÉS 2025 : 2025-13b

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'offrir un colis de fin d'année, aux personnes de la commune âgées de 70 ans et plus.

REPAS DES AINÉS 2026 :

Un repas au profit des personnes de la commune âgées de plus de 62 ans sera organisé en mars 2026, en fonction de la date des élections municipales, à la salle communale, celui-ci fera l'objet d'une délibération ultérieure.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA RENOVATION DU JARDIN DU SOUVENIR : 2025-14b

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rénover la Jardin du Souvenir dans le cimetière communal. Il propose l'installation d'un caveau adapté, permettant la dispersion des cendres. Il expose le devis de la société Delesque d'un montant de 1196 euros TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à la rénovation du jardin du souvenir et autorise monsieur le maire à signer le devis de la société Delesque d'un montant de 1196 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe que :

- suite à la rénovation de la porte de l'Eglise, il n'y a plus de panneau d'affichage fixée sur celle-ci. Un nouveau panneau sera installé à l'entrée du cimetière, il permettra d'y apposer les informations paroissiales ainsi que le plan du cimetière.

-Suite au passage sous Windows 11, l'ordinateur de la mairie va devoir être remplacé, celui-ci ne permettant pas la mise à jour du nouveau programme Windows.

-Monsieur le maire a été sollicité par madame Marylin Marais de la société Eiffage Energie Systèmes Réseau Mobile, mandatée par la société Orange, afin d'installer une antenne mobile Orange sur la commune.

Monsieur le maire précise qu'il est conscient de la mauvaise couverture Orange sur la commune, mais qu'il ne souhaite pas installer d'antenne dans le centre du village, pour des raisons esthétiques, et pour les nuisances visuelles que cela pourrait engendrer aux personnes proches du relais. Une solution est à l'étude pour améliorer néanmoins la couverture mobile de la commune et pour trouver un terrain adapté.

-Monsieur le maire informe que notre secrétaire de mairie sera employée à la mairie de Sauqueville à compter de septembre prochain. Elle ne pourra donc plus assurer les locations de la salle polyvalente. Sébastien CHERON propose de confier cette tâche à Franck notre employé communal.

Mesdames Delphine BATTE et Myriam LAZUR propose de décaler la date du marché de Noël en novembre, en dehors du week-end consacré à la dégustation des vins de la société Herbach. Cela permettrait de proposer des achats de Noël plus tôt. Monsieur le maire souhaite maintenir les deux évènements sur la même date afin de toucher un large public d'autant que la distribution des jouets a également lieu durant ce même week-end. Après discussion il est décidé de maintenir le marché de Noël le week-end du 13 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

M. BRUNNEVAL

M. CHÉRON

Mme LAZUR

Mme BATTE

M. CAQUELARD

M. DUBOS

M. GERARD

Mme LANGLOIS

M. LALLEMENT

Mme LETIERCE